

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 12 OCTOBRE 2015**

Le lundi douze octobre deux mil quinze, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures trente, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

**Etaient présents :** Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint Monsieur Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Mesdames Françoise CABY, Carole DUMILLON, Messieurs Laurent VERVEL, Sylvain FONTAINE, Donatien PINON

**Absents excusés, ayant donné pouvoir :** Monsieur Bruno COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Noël LOIRE, Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Monsieur Hervé COSME, Madame Elisabeth FORTE a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON et Madame Marina PAURON a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER.

**Absente excusée :** Madame Isabelle LELOIR

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent VERVEL

**Rappel de l'ordre du jour :**

- **Dispositif Pass Permis Citoyen**
- **Classe de découverte 2016**
- **Don**
- **Décision modificative N° 1 au BP 2015**
- **Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse**
- **Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**
- **Enquête publique concernant la demande de renouvellement et d'extension d'une carrière exploitée à RIVECOURT par la Société LAFARGE GRANULATS France**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé un courriel à chacun des membres du Conseil Municipal pour diffuser le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), document établi avec les membres de la Commission d'Urbanisme et le Cabinet Urbaniste ARVAL afin de récolter les observations de l'ensemble du Conseil. Une réunion spécifique sera organisée pour valider ce document en tenant compte des remarques de chacun. Monsieur le Maire demande un retour de ces remarques par écrit pour la fin de la semaine.

**Dispositif Pass Permis Citoyen**

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil Général accordait une aide de 400 euros aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 euros pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contre partie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que l'association PERISCO'LOISIRS est agréée pour recevoir le dit dispositif.

### **Classe de découverte 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- ❖ l'enseignante de la classe de CM1/CM2 envisage pour l'année 2016 une sortie classe de découverte. A cet effet le Groupe Scolaire « Denise Bertin » a sollicité une aide financière de la commune pour effectuer ce voyage scolaire éducatif du 29 Janvier au 4 février 2016. Le coût définitif de ce voyage est de 12 500,80 euros, pour 24 élèves, subvention du Conseil Départemental déduite.  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour une participation de la commune à hauteur de 4 000 euros

### **Don**

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour accepter le don suivant :

- 233,52 euros effectué par Monsieur NATTIER en compensation d'une barrière détériorée et afin d'éviter d'avoir recours aux assurances.

Cette recette sera imputée à l'article 7713 – Libéralités reçues

### **Décision modificative N° 1 au BP 2015**

Chaque membre a été destinataire du courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser aux intercommunalités moins favorisées. La répartition de ce fonds à reverser par les communes de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées nous a été notifiée et notre commune doit reverser une somme de 31 620 euros. C'est pourquoi il y a lieu de prendre une décision modification afin de prévoir cette somme en dépenses de fonctionnement.

### **Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées est venu à échéance le 31 décembre 2014. Il concerne les actions organisées en faveur des jeunes jusque 17 ans, avec notre aide et notre participation financière.

Ce contrat doit être renouvelé pour 4 années.

Tous les membres du Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,  
autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Halte Garderie Itinérante est provisoirement fermée à Chevrières. La salle de motricité doit être remise en état avant la réouverture. Les activités de l'association Linguistique du samedi matin seront déplacées à la Salle du Parc.

### **Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'avancement de grade pour les fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal des 25 janvier 2010 et 14 décembre 2011 concernant les ratios promus-promouvables,

- Vu le procès verbal de la réunion du jury d'admission de l'Examen Professionnel d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- Vu que la liste des lauréats annexée à ce procès-verbal mentionne le nom de l'agent administratif de deuxième classe en place au sein du secrétariat de mairie
- Attendu que la création du poste permettra de le nommer « Adjoint Administratif de première classe » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser la création d'un poste **d'Adjoint Administratif de première classe à temps complet**
- ❖ D'autoriser l'avancement de grade de l'agent affecté à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015

Le Conseil Municipal après avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité

- ❖ D'autoriser la création d'un poste **d'Adjoint Administratif de première classe à temps complet**
- ❖ D'autoriser l'avancement de grade de l'agent concerné à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2015**
  - ❖ De supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015

### **Enquête publique concernant la demande de renouvellement et d'extension d'une carrière exploitée à RIVECOURT par la Société LAFARGE GRANULATS France**

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société LAFARGE GRANULATS France pour le renouvellement et l'extension de la carrière qu'elle exploite sur la commune de RIVECOURT a été prescrite par arrêté préfectoral du 28 juillet 2015. Cette enquête a eu lieu du 31 août 2015 au 30 septembre 2015 inclus.

Monsieur Noël LOIRE précise à cette occasion, qu'une enquête publique est en cours sur les communes de RIVECOURT, LONGUEIL SAINTE MARIE et LE MEUX pour la remise en état des rus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait appel à ses collègues pour l'accompagner en tant que secrétaire dans la célébration d'un mariage jeudi 15 octobre à 16 h en mairie. Monsieur Donatien PINON se porte volontaire.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la demande de subvention au titre de la DETR concernant les travaux préventifs suite à de nombreuses inondations à l'angle des Rues des Ecoles et Guynemer a reçu un avis favorable de l'Etat. Une subvention de 3 899,36 euros nous a été octroyée sur un montant de travaux H.T. de 9 748,40 euros.
- Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité, notre commune a adhéré à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité (contrat d'une puissance supérieure à 36 KVA), organisé par le SEZEO. C'est PROXELIA qui a été attributaire du marché. Il en a été de même pour la fourniture de gaz mais organisé par l'UGAP. L'attributaire du marché a été ENI et Gaz de France.
- La commune a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Président du SEZEO concernant un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la fusion des trois syndicats d'électricité de l'Oise (SE 60 – FORCE ENERGIE et SEZEO). Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pour donner quelques explications sur cette fusion. Notre réseau électrique a été confié au SEZEO qui lui-même l'a confié à la SICAE. Il est bien entretenu et en bon état, ce qui n'est pas forcément le cas des réseaux dépendants des autres syndicats (SE 60 – FORCE ENERGIE). Si cette fusion aboutissait, les subventions seront attribuées en priorité aux syndicats ayant des réseaux électriques en moins bon état, c'est pourquoi il est nécessaire de s'opposer au projet de fusion de ces syndicats. A l'unanimité, le conseil accepte de prendre une motion pour refuser ce regroupement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la consultation pour la réalisation d'un cheminement piéton et la mise aux normes des passages piétons est en cours.
- L'appel d'offres pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique et France Télécom, Rue de Beauvais est également lancée.
- Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle Laure BRASSEUR qui fait le point sur la pièce de théâtre du dimanche 11 octobre. Beau spectacle. Environ 30 personnes accueillies.

- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corinne PLAUCHIER qui fait le point sur la rentrée scolaire. Une nouvelle directrice a été nommée, Madame Corinne WIART. Le nombre d'élèves est de 210.
- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Il est demandé à chacun de retenir ces dates pour les permanences au bureau de vote. Une demande écrite sera faite dans les prochains jours pour connaître les disponibilités de chacun.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé au désarmement du policier municipal, suite à un courrier qu'il a reçu de la Sous-Préfecture de CLERMONT. L'autorisation de port d'arme était à renouveler et étant donné que notre policier titulaire est en congé longue maladie pour une durée indéterminée, son arme a été restituée à la Brigade de Gendarmerie d'Estrées Saint Denis.
- La préparation et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de la commune aura lieu le mercredi 23 décembre 2015. Il est demandé à chacun de se rendre disponible dans la mesure du possible.
- Un courrier sera à distribuer aux riverains des Rues de la Gare, de Verberie, du Quesnoy et du Marais pour la fermeture du passage à niveau. Monsieur Sylvain FONTAINE et Madame Corinne PLAUCHIER se proposent de faire la distribution.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie avec Monsieur FONTAINE et Madame DHAMY au sujet de la déviation de Chevrières. Tous les membres du Conseil sont favorables pour créer un groupe de travail afin de préparer un argumentaire et ensuite inviter les élus du département, le monde agricole, les représentants des Chambre de Commerce et d'Industrie, des Transporteurs et toutes les personnes concernées en réunion. Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Donatien PINON et Noël LOIRE acceptent de faire partie du groupe. D'autres membres peuvent y être associés.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements qu'il a reçu de la mairie de VENETTE pour la mise à disposition de notre police municipale pour une intervention sécurité routière auprès des personnes âgées de la commune. Madame Isabelle DURIER, sœur de Laure BRASSEUR et membre du Conseil Municipal de VENETTE a fait un don au CCAS pour cette intervention.
- Monsieur Donatien PINON se fait porte parole des personnes âgées qui lui ont demandé quand serait réhabilités les chemins du Bout d'Amont et des Hauts Prés. Monsieur Noël LOIRE lui répond qu'un arrêté municipal est en vigueur pour interdire la circulation des véhicules sur ces chemins mais les piétons sont autorisés à y accéder.
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une décision quant au prêt de nos salles Ravel et municipale pour des partis politiques en périodes électorales. Après vote à mains levées, il est décidé du prêt de la Salle Ravel, à l'unanimité. Quant à la salle municipale 8 membres sont pour une location, contre 10 membres pour un prêt. La majorité étant pour le prêt de cette salle, la décision est prise dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30